

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4441

commune (s) : Villeurbanne

objet : **210, cours Emile Zola - Travaux de réhabilitation lourde en vue de l'extension de l'IUT B - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par sa délibération n° 2002-0782 en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a approuvé le programme et individualisé une autorisation de programme pour cette opération pour un montant global de 3 963 000 € en dépenses.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, la Communauté urbaine réalise l'extension de l'IUT B à Villeurbanne. L'opération consiste en la réhabilitation d'un ancien laboratoire militaire jouxtant l'IUT B (caserne Ettinghausen).

L'équipe de maîtrise d'œuvre Metropolis-Voutay-Setam-Lebayle a établi un projet et le dossier de consultation correspondant.

Il est nécessaire de lancer la consultation de travaux.

Afin de procéder au désamiantage du bâtiment avant la phase principale de travaux, le lot n° 1 - désamiantage serait dévolu sous la forme d'une procédure adaptée, en application de l'article 27-III du code des marchés publics.

La consultation pour les lots n° 2 à 18 serait lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux d'extension de l'IUT B situé 210, cours Émile Zola à Villeurbanne.

Les travaux font l'objet des 18 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : désamiantage,
- lot n° 2 : déconstruction,
- lot n° 3 : maçonnerie-gros œuvre,
- lot n° 4 : étanchéité,
- lot n° 5 : menuiseries extérieures en aluminium-occultations,
- lot n° 6 : façades-peintures extérieures,
- lot n° 7 : métallerie-serrurerie,
- lot n° 8 : menuiseries intérieures en bois,
- lot n° 9 : cloisons-doublages,
- lot n° 10 : peinture-revêtements muraux,
- lot n° 11 : plafonds suspendus,
- lot n° 12 : revêtements de sols souples,

- lot n° 13 : carrelages-faïences,
- lot n° 14 : ascenseurs,
- lot n° 15 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 16 : espaces verts,
- lot n° 17 : chauffage-plomberie-sanitaires-ventilation,
- lot n° 18 : électricité-courants forts-courants faibles.

Les prestations des lots n° 2 à 18 pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - Les travaux des lots n° 2 à 18 seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres, créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 0 458 119 - fonction 0023 - opération n° 0571.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,